



## MEMO D'AIDE

# SAISIE DU N° RPPS DES PRESCRIPTEURS LORS DE LA FACTURATION DE TRANSPORTS



### LES RÈGLES À RESPECTER

1. À chaque transport facturé doit correspondre une prescription médicale. Demandez systématiquement à l'assuré la prescription médicale de transport avant de le prendre en charge,
2. Conformément aux dispositions de l'article R161-45 du Code de la Sécurité Sociale, la prescription médicale doit permettre l'identification de son auteur.

En conséquence, et conformément à votre convention, vous avez l'obligation de reporter le numéro RPPS lors de la saisie de vos facturations.

Si la prescription médicale de transport a été établie par un interne, reporter le n°RPPS du chef de service

Si le numéro RPPS n'est pas renseigné sur la prescription, vous pouvez le trouver sur le site « <https://annuaire.esante.gouv.fr> »



### COMPRENDRE LA DIFFÉRENCE ENTRE LES IDENTIFIANTS RPPS, ASSURANCE MALADIE ET LE NUMÉRO FINESS

Numéro RPPS	Numéro AM	Numéro FINESS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifiant national et opposable, distribué lors de l'inscription au conseil de l'ordre.</li><li>• Identifiant unique attribué à vie à chaque médecin</li><li>• Format : 11 caractères numériques <i>Exemple : 10000123456</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identification de l'activité libérale attribuée lors de l'enregistrement auprès de l'Assurance Maladie permettant d'engendrer une facturation.</li><li>• Un professionnel libéral dispose d'autant de numéro AM que d'activités libérales.</li><li>• Format : 9 caractères numériques, commençant par le numéro du département d'exercice du professionnel libéral. <i>Exemple : 591012345</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les prescripteurs exerçant à titre salarié ou libéral au sein de structures d'activité ayant un n° FINESS sont tenus de renseigner sur les documents ouvrant droit aux prestations de l'Assurance Maladie, le n° FINESS de la structure.</li><li>• Format : 9 caractères dont les 2 premiers correspondent au numéro de département d'implantation. <i>Exemple : 590000123</i></li></ul>